

## DATE ET LIEU

Paris : 12 décembre 2017

DELSOL Avocats

4bis rue du Colonel Moll - 75017

(Métro Argentine, Etoile)

## DURÉE

1 journée

## TARIFS

700 € HT par participant

Nombre de places limité

## Public concerné :

responsables de traitement,  
entreprises de services du  
numérique, CIL/DPO/RSI et  
juristes

DELSOL AVOCATS  
LA QUALITÉ DE LA RELATION

data  
protection

# Le cadre juridique et fonctionnel de l'échange et du partage des données de santé



## OBJECTIFS

Du soin à la santé publique, la multiplication des échanges de données est devenue indispensable : qu'il s'agisse de gérer les parcours de soins, de rendre accessibles des images médicales ou d'associer des professionnels médico-sociaux à la prise en charge, la gestion de la donnée est au cœur des projets de systèmes d'information.

Le cadre réglementaire de l'utilisation de la donnée de santé a connu au cours des dernières années de profonds changements, et il est impératif aujourd'hui pour les acteurs de connaître et de comprendre ce nouveau cadre.

## PROGRAMME

### 1. Le cadre juridique de la protection des données de santé

- La définition de la donnée de santé
- La protection des données personnelles de santé
- La cadre européen

### 2. Les nouvelles règles de l'échange et du partage des données de santé

- Elargissement sectoriel du droit au respect de la vie privée
- Régime juridique de l'échange et du partage
- Nouvelle définition de l'équipe de soins

### 3. Le cadre fonctionnel de l'échange et du partage des données de santé

- Les référentiels de sécurité et d'interopérabilité
- L'hébergement des données de santé et l'annonce de la nouvelle procédure de certification

### 4. Les nouvelles organisations au service du parcours de soins

- Plateforme territoriale d'appui
- Plateforme de télémédecine
- GHT, etc...
- Les outils nationaux en cours de déploiement : DMP et MSS

### 5. L'utilisation secondaire des données de santé

- Définition
- Différentes formes d'utilisation secondaire : de l'épidémiologie au Big data
- Cadre juridique européen
- Nouveau cadre français : chapitre IX de la loi Informatique et Libertés

### 6. Synthèse et contrôle des connaissances



## FORMATEUR

**Maître Jeanne BOSSI MALAFOSSE**

Avocat associé, DELSOL Avocats,

Responsable du département Données personnelles

# BULLETIN D'INSCRIPTION



## Conditions générales d'inscription

Les présentes conditions régissent les modalités d'inscription des stagiaires aux formations organisées par Delsol Avocats. Le Commanditaire reconnaît en avoir pris connaissance et les accepte. L'envoi du bulletin d'inscription vaut pré-inscription. Dès réception du bulletin, une facture sera adressée au Commanditaire. Les factures sont payables par chèque ou virement. Le règlement de la facture vaut inscription. L'inscription n'est valable qu'à compter du paiement complet des frais d'inscription. Delsol Avocats se réserve le droit de modifier le lieu et la date du séminaire en cas de besoin. Toute formation commencée sera due en totalité. Toute annulation doit être signifiée par écrit et nous parvenir plus de 10 jours avant le début de la formation. Les annulations intervenant après ce délai donneront lieu au versement d'une indemnité annulation correspondant à 40 % du montant total de la formation (non-imputable sur votre budget formation). Les stagiaires ont la possibilité de se faire remplacer à la formation à la condition d'en avertir Delsol Avocats préalablement par écrit. Les prix sont exprimés en euros et s'entendent HT. Lorsque le Commanditaire souhaite une prise en charge de tout ou partie des frais de formation par un organisme tiers, il se doit d'effectuer les obligations qui lui incombent à ce titre et reste en tout état de cause responsable du paiement des factures de Delsol Avocats. Sauf opposition de la part du stagiaire, l'envoi de ce bulletin l'inscrit automatiquement parmi les destinataires des lettres d'information du cabinet Delsol Avocats. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de Delsol Avocats.

Le cadre juridique et fonctionnel de l'échange et du partage des données de santé

**Titre de la formation**

**Lieu :** Paris

**Date :** 12 / 12 / 2017

## Commanditaire / Responsable Inscription

**Société / Organisme :** \_\_\_\_\_

**N° SIRET :** \_\_\_\_\_ **NAF :** \_\_\_\_\_ **Effectifs :** \_\_\_\_\_

**Nom :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_

**Fonction :** \_\_\_\_\_ **Email :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_

**Code Postal :** \_\_\_\_\_ **Ville :** \_\_\_\_\_

**Téléphone :** \_\_\_\_\_ **Mobile :** \_\_\_\_\_ **Fax :** \_\_\_\_\_

## Stagiaires

Nom	Prénom	Fonction

## Frais de participation

Inscription: (Coût unitaire) \_\_\_\_\_ HT x (nombre de stagiaires) \_\_\_\_\_ = \_\_\_\_\_ € HT

## Facturation

Delsol Avocats est enregistré sous le n° 82 69 0 8449 69 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

Adresse de facturation (si différente) : \_\_\_\_\_

N° TVA Intracommunautaire : \_\_\_\_\_

**Ou coordonnées de l'organisme prenant en charge les frais de formation :**

**Nom :** \_\_\_\_\_

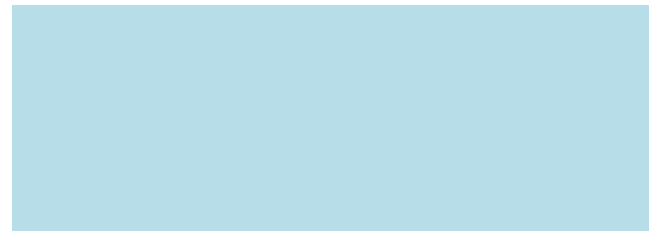
**Adresse :** \_\_\_\_\_

**Code Postal :** \_\_\_\_\_ **Ville :** \_\_\_\_\_

**Téléphone :** \_\_\_\_\_ **Fax :** \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_ Nom et qualité du signataire : \_\_\_\_\_

## Cachet et signature obligatoires



[www.delsolavocats.com](http://www.delsolavocats.com)

A retourner à Aude GODDE, DELSOL Avocats, 11, quai André Lassagne - 69001 LYON ou: [agodde@delsolavocats.com](mailto:agodde@delsolavocats.com)

